

Décision

Générale

colonial

Décision n° 175 Personnel indigène

n° 175

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 février 1943

Numéro JO

n° 5 du 30/03/1943

Date du numéro

30 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

le préposé de 4e classe Ali KAMIS est affecté au bureau des douanes d'Ali Sabiel à compter du 1er mars 1943. le Chef du Service des Douanes et le Chef du Bureau des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.